

## Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 15 janvier 2021

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 15 janvier 2021 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<p><b>Le Mans - Opération "Flore-Maupertuis"</b>  <b>Travaux de réhabilitation thermique.</b>  <b>Emprunts de 689 387 € et 492 000 €</b>  <b>Société Anonyme Mancelle d'Habitation.</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %.</b>  <b>Encours garanti 590 693,50 €</b>                      Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour des emprunts de 689 387 € et 492 000 €, en vue de la réhabilitation thermique de 82 logements (opération Flore-Maupertuis).</p>	Adopte à l'unanimité	18 janvier 2021
2	<p><b>LE MANS - 7 impasse Henri Champion - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux propriété de PODELIHA - Secteur Diffus - Exercice 2021</b>                      Une aide de 11 770 € est accordée à Podeliha dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole pour les opérations de réhabilitation de logements sociaux.</p>	Adopte à l'unanimité	15 janvier 2021
3	<p><b>ALLONNES - 29 rue Jules Massenet - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux propriété de SARTHE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2021</b>                      Une aide de 578 € est accordée à Sarthe Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole pour les opérations de réhabilitation de logements sociaux.</p>	Adopte à l'unanimité	15 janvier 2021
4	<p><b>Le Mans - Inondation - Convention de mise à disposition d'un ouvrage ferroviaire entre Le Mans Métropole et SNCF Réseau concernant la digue Crétois</b>                      Convention de mise à disposition d'un ouvrage ferroviaire entre Le Mans Métropole et SNCF Réseau concernant la digue Crétois.</p>	Adopte à l'unanimité	18 janvier 2021
5	<p><b>Transfert de propriété du Palais des Congrès et de la Culture, Le Mans à Le Mans Métropole</b>                      L'activité du PCC étant majoritairement liée à des manifestations économiques, l'intégralité du volume 1 correspondant au bâtiment, aux locaux techniques et aux réserves, ainsi que les parcelles CY n° 169 et n° 8 (pour partie), actuellement propriété de la Ville du Mans, seront transférées à Le Mans Métropole, dans le cadre de ses compétences.</p>	Adopte à l'unanimité	15 janvier 2021
6	<p><b>LE MANS - Rue de Sablé - Acquisition au Département de la Sarthe</b>                      Le Mans Métropole doit acquérir un délaissé de voirie, rue de Sablé au Mans, cadastré section KX n° 235 d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>, auprès du Département de la Sarthe, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	15 janvier 2021
7	<p><b>LE MANS - Allée des Pompes - Acquisition à la société immobilière Ernest Mordret</b>                      Le Mans Métropole se rend acquéreur des parcelles BM n°1201 et BM n°1221, qui représentent une partie de l'allée des Pompes au Mans, auprès de la Société Immobilière Ernest Mordret, pour un euro forfaitaire.</p>	Adopte à l'unanimité	18 janvier 2021

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
8	<p><b>LE MANS - Boulevard Nature - Acquisition à la SAS RENAULT et constitution de servitudes</b></p> <p>Le Mans Métropole se rend acquéreur d'une partie des parcelles cadastrées KW n°89 et KW n°92, pour une superficie totale de 1 649 m², auprès de la SAS RENAULT, pour un montant de 14 841 €, afin d'aménager le Boulevard Nature. Le Mans Métropole accorde sur ces parcelles divers droits de passage lié à l'activité de Renault et plus particulièrement au fonctionnement de la station d'épuration de l'usine Renault.</p>	Adopte à l'unanimité	18 janvier 2021
9	<p><b>Arnage - Boulevard Nature - Acquisition à la commune d'Arnage</b></p> <p>Afin d'aménager le Boulevard nature Le Mans Métropole se rend acquéreur de l'intégralité des parcelles cadastrées AW n°239, AW n°231, AW n°233, AW n°235, AW n°105, AX n°106, d'une partie des parcelles AW n°229 et 238, situées entre la voie ferrée et le chemin de La Bordelière à Arnage auprès de la commune d'Arnage, pour un montant de 14 296,80 €.</p>	Adopte à l'unanimité	18 janvier 2021
10	<p><b>Rouillon - ZAC de la Mussoterie - Acquisition auprès de CENOVIA</b></p> <p>Le Mans Métropole doit acquérir un terrain supportant le réseau d'assainissement des eaux pluviales, d'une superficie de 580 m², auprès de CENOVIA, afin de finaliser les rétrocessions foncières relatives à la ZAC de la Mussoterie à Rouillon, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	18 janvier 2021
11	<p><b>Saint-Georges du Bois - 9 rue du Mans - Acquisition consorts AURIAU</b></p> <p>Le Mans Métropole doit acquérir l'immeuble situé 9 rue du Mans à Saint-Georges du Bois, cadastré section AC n°10 et 13, d'une superficie totale de 457 m², auprès des Consorts AURIAU, dans le cadre du renouvellement urbain du centre-bourg, moyennant le versement d'une indemnité de 71 000 €.</p>	Adopte à l'unanimité	18 janvier 2021
12	<p><b>Rouillon - Boulevard Nature - Indemnités d'éviction à Mme Chantal LALANDE</b></p> <p>Le Mans Métropole acquiert une partie de la parcelle cadastrée AH n° 242, située au lieu-dit "Le Pré de Derrière" à M. LALANDE. Dans ce cadre, LMM doit verser des indemnités d'éviction à l'exploitante agricole évincée, Mme LALANDE, pour un montant de 3 664.68 €.</p>	Adopte à l'unanimité	18 janvier 2021
13	<p><b>CHAMPAGNE - Lotissement La Basse Lande - Acquisition auprès de KHOR IMMOBILIER/FRANCELOT</b></p> <p>Le Mans Métropole doit acquérir une partie des voiries des lotissements La Basse Lande 1 et 2, cadastrées section AH n° 563 et 589 pour une superficie de 576 m², auprès de KHOR IMMOBILIER / FRANCELOT, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	18 janvier 2021
14	<p><b>Le Mans Métropole – Cession d'un terrain à la commune de Saint-Pavace</b></p> <p>Le Mans Métropole doit céder un terrain d'une superficie de 158 m², rue des Caillères à Saint-Pavace cadastré section AB n°29, à la commune de Saint Pavace, moyennant le prix forfaitaire de 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	18 janvier 2021

## Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 12 mars 2021

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 12 mars 2021 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<p><b>Le Mans – opération « Maison Neuve tranche 2 ».</b>  <b>Construction de 4 logements individuels 8, 10, 12, 14 rue de Glasgow.</b>  <b>Emprunts de 122 167 €, 101 883 €, 31 309 €, 34 010 €, 60 000 €</b>  <b>Société Anonyme Mancelle d'Habitation.</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %.</b>  <b>Encours garanti 174 684,50 €</b></p> <p>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% accordée à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour des emprunts de 122 167 €, 101 883 €, 31 309 €, 34 010 €, 60 000 € en vue de la construction de 4 logements individuels 8,10,12,14 rue de Glasgow au Mans (opération « Maison Neuve tranche 2 »)</p>	Adopte à l'unanimité	12 mars 2021
2	<p><b>Le Mans – Opération ZAC de la Cartoucherie.</b>  <b>Travaux d'aménagement.</b>  <b>Emprunt de 3 400 000 €</b>  <b>SEML – CENOVIA.</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 80 %.</b>  <b>Encours garanti 2 720 000 €</b></p> <p>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 80% accordée à la SEML- CENOVIA pour un emprunt de 3 400 000 €, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Cartoucherie au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	12 mars 2021
3	<p><b>Le Mans – Groupe Boitout.</b>  <b>Travaux d'amélioration.</b>  <b>Emprunts de 178 128 € et 129 655 €</b>  <b>Le mans Métropole Habitat.</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole.</b>  <b>Encours garanti 307 783 €</b></p> <p>Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour des emprunts d'un montant de 178 128 € et 129 655 € concernant des travaux d'amélioration dans le groupe Boitout au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	12 mars 2021
4	<p><b>Le Mans – Acquisition-amélioration d'un appartement 2 rue de l'Ormeau</b>  <b>Emprunt de 67 745 €- Société Foncière d'Habitat et Humanisme.</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %.</b>  <b>Encours garanti : 33 872,50 €</b></p> <p>Garantie de Le Mans Métropole accordée à La Société Foncière d'Habitat et Humanisme à hauteur de 50% pour un emprunt de 67 745 € concernant l'acquisition -amélioration d'un appartement 2 rue de l'Ormeau Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	12 mars 2021

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
5	<p><b>Le Mans – Acquisition-amélioration d’un appartement 16 Passage Mangeard. Emprunt de 18 731 €- Société Foncière d’Habitat et Humanisme. Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %. Encours garanti : 9 365,50 €</b></p> <p>Garantie de Le Mans Métropole accordée à La Société Foncière d’Habitat et Humanisme à hauteur de 50% pour un emprunt de 18 731 € concernant l’acquisition -amélioration d’un appartement 16 passage Mangeard Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	12 mars 2021
6	<p><b>Délégation de compétence de l'Etat pour l'attribution des aides publiques au logement - Avenant n°16 à la convention de délégation 2014-2021</b></p> <p>L’avenant n° 16 à la convention de délégation 2014-2021 permet d’établir les objectifs et droits à engagements pour le parc public et privé pour l’année 2021.</p>	Adopte à l'unanimité	15 mars 2021
7	<p><b>Délégation de compétence de l'Etat pour l'attribution des aides publiques au logement 2014-2021 - Avenants n°15 et n°16 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé passée avec l'Anah</b></p> <p>Les avenants n°15 et n°16 à la convention pour la gestion des aides à l’habitat privé (aides Anah) ont pour objet de préciser, pour les années 2020 et 2021, les objectifs de réhabilitation de logements privés et les crédits d’engagement alloués pour la réalisation de ces objectifs.</p>	Adopte à l'unanimité	15 mars 2021
8	<p><b>Le Mans - Epau - Réhabilitation de logements locatifs sociaux - LE MANS METROPOLE HABITAT - Groupe Epau (99 logements) - A.N.R.U. 2021</b></p> <p>Une aide de 542 728 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l’intervention de Le Mans Métropole en matière de restructuration de logements.</p>	Adopte à l'unanimité	12 mars 2021
9	<p><b>Le Mans divers groupe (627 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole à des travaux destinés à la sécurisation de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT -Secteur Diffus - Exercice 2021</b></p> <p>Une aide de 106 653 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l’intervention de Le Mans Métropole en matière de restructuration de logements.</p>	Adopte à l'unanimité	12 mars 2021
10	<p><b>Le Mans - Divers Groupes (20 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole à des travaux destinés à la reconstruction de logements destinés à la restructuration de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2021</b></p> <p>Une aide de 20 000 euros est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l’intervention de Le Mans Métropole en matière de restructuration de logements.</p>	Adopte à l'unanimité	12 mars 2021
11	<p><b>Achat d'électricité pour la période 2022-2024</b></p> <p>Achat d’électricité 2022-2024</p>	Adopte à l'unanimité	12 mars 2021
12	<p><b>Fay - Schéma directeur du système d'assainissement</b></p> <p>Fay - Schéma directeur du système d’assainissement</p>	Adopte à l'unanimité	12 mars 2021

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
13	<p><b>Le Mans - Convention de financement pour la réalisation d'un stationnement pour les cars scolaires, devant le collège de la Madeleine, Rue du Léard.</b>  Allongement par Le Mans Métropole de la zone de stationnement des cars scolaires desservant le Collège de la Madeleine au Mans.  Travaux estimés à 75 000 € TTC financés à 50 % par la Région des Pays de la Loire.</p>	Adopte à l'unanimité	15 mars 2021
14	<p><b>Le Mans - ZAC de la Cartoucherie  Modification de la convention d'engagement de gestion de 6 sites de transplantation sur le domaine de l'Arche de la Nature en faveur de l'Hélianthème faux alysson</b>  La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer, la convention d'engagement de gestion de six sites de transplantation en faveur de l'Hélianthème faux alysson sur le domaine de l'Arche de la Nature au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	15 mars 2021
15	<p><b>Allonnes - ZAC de la Bussonnière  Prorogation durée de convention de concession  Avenant n° 1</b>  La délibération vise à proroger la convention de la ZAC de la Bussonnière à Allonnes jusqu'au 24 avril 2027 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	15 mars 2021
16	<p><b>Yvré l'Evêque - Aménagement centre bourg  Prorogation durée de convention de concession  Avenant n° 10</b>  La délibération vise à proroger la convention de concession de l'aménagement du centre bourg à Yvré l'Evêque jusqu'au 09 avril 2022 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	15 mars 2021
17	<p><b>Sargé-Lès-Le Mans - ZAC de la Pointe  Remise d'ouvrages des aménagements paysagers  Secteur Hameau du Calvaire</b>  La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer, le procès verbal de remise d'ouvrages relatifs à la ZAC de la Pointe à Sargé-Lès Le Mans constatant le transfert des aménagements paysagers à la commune de Sargé-Lès Le Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	15 mars 2021
18	<p><b>Sargé-Lès-Le MANS - ZAC de la Pointe  Remise d'ouvrages du réseau d'assainissement d'eaux pluviales  Secteur Hameau du Calvaire</b>  La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès verbal de remise d'ouvrages relatifs à la ZAC de la Pointe à Sargé-Lès-Le Mans constatant le transfert du réseau d'assainissement d'eaux pluviales de CENOVIA à Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	12 mars 2021
19	<p><b>LE MANS - Rue Chanzy - Acquisition au Département de la Sarthe</b>  Le Mans Métropole doit acquérir, à titre gratuit, une bande de terrain Rue Chanzy au Mans, cadastrée section DI n° 195 d'une superficie de 879 m², auprès du Département de la Sarthe, dans le cadre de l'aménagement du carrefour Chanzy-Victor Hugo.</p>	Adopte à l'unanimité	12 mars 2021

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
20	<p><b>SARGE-LES-LE MANS – Aménagement d'un giratoire au lieudit Les Mortrons et reprofilage de la route de la Mare – Acquisition à SOFIAL</b></p> <p>Le Mans Métropole doit acquérir un terrain d'une superficie de 142 m<sup>2</sup> auprès de la SOFIAL afin d'aménager un giratoire aux Mortrons et de reprofiler la route de la Mare, moyennant le versement d'une indemnité de 1 144 €.</p>	Adopte à l'unanimité	12 mars 2021
21	<p><b>ROUILLON - Boulevard Nature - Acquisition aux conjoints LALANDE-ROUSSEAU</b></p> <p>Dans le cadre de l'aménagement du Boulevard Nature sur la commune de Rouillon, Le Mans Métropole doit acquérir auprès des conjoints LALANDE-ROUSSEAU, un terrain situé au lieu-dit « Le Petit Pré » sur la commune de Rouillon, issu de la parcelle cadastrée AI n°28, pour une superficie de 880 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 1 232 €.</p> <p>Cette délibération annule et remplace la délibération du 8 février 2019 sur le même sujet.</p>	Adopte à l'unanimité	12 mars 2021
22	<p><b>SAINT SATURNIN - Réaménagement de la rue de l'Eglise - Acquisition auprès de Monsieur et Madame LEGEAY</b></p> <p>Le Mans Métropole doit acquérir un terrain d'une superficie de 22 m<sup>2</sup> auprès de Monsieur et Madame LEGEAY afin de réaménager la rue de l'Eglise à Saint Saturnin, pour une indemnité de 440 €.</p>	Adopte à l'unanimité	12 mars 2021
23	<p><b>SAINT GEORGES DU BOIS - réaménagement de la rue de Souigné - acquisition à Mme Saïda MENARD</b></p> <p>Le Mans Métropole doit acquérir un terrain d'une superficie d'environ 480 m<sup>2</sup> auprès de Mme MENARD afin de réaménager la rue de Souigné à Saint Georges du Bois pour une indemnité de 10 000 € (DIX MILLE EUROS).</p>	Adopte à l'unanimité	15 mars 2021
24	<p><b>LE MANS - Maison des Internes - Transfert foncier du Centre Hospitalier du Mans à Le Mans Métropole</b></p> <p>Pour permettre la réalisation de la Maison des Internes, LMM doit se rendre acquéreur d'une partie de la parcelle AK 83 pour une superficie de 73 m<sup>2</sup> environ sises 208 bis avenue Rubillard au Mans, au prix de 200 €/m<sup>2</sup> soit une somme totale de 14 600 €.</p>	Adopte à l'unanimité	15 mars 2021
25	<p><b>LE MANS - Maison des Internes - cession LMM à EIFFAGE DEVELOPPEMENT GRAND OUEST</b></p> <p>Pour la réalisation de la Maison des Internes, LMM cède à EIFFAGE IMMO une partie des parcelles cadastrées AK 83 et 76 pour une superficie totale de 721 m<sup>2</sup> pour un montant de 190 000 €.</p>	Adopte à l'unanimité	15 mars 2021
26	<p><b>LE MANS - 61 boulevard Jean-Yves Chapalain - Cession à la société ISBARCA</b></p> <p>Le Mans Métropole cède à la société ISBARCA, le terrain à bâtir, cadastré IT n°103, d'une superficie de 728 m<sup>2</sup>, situé 61 boulevard Jean-Yves Chapalain au Mans, pour un montant de 70 000 €.</p>	Adopte à l'unanimité	15 mars 2021
27	<p><b>COULAINES - rue des Vignes - cession à CAB PROMOTION</b></p> <p>Le Mans Métropole doit céder la parcelle cadastrée section AH n° 127 d'une superficie de 5 m<sup>2</sup> à CAB PROMOTION, après déclassement du domaine public communal, pour le versement d'une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	15 mars 2021
28	<p><b>LA MILESSÉ - Rue de Saint Ouen - Cession à Monsieur et Madame MONCHATRE</b></p> <p>Après déclassement du domaine public communal, contre le versement d'une indemnité de 150 €, Le Mans Métropole cède la parcelle cadastrée section AB n°46 rue de Saint Ouen à la Milessé, d'une superficie de 22 m<sup>2</sup>, à M et Mme MONCHATRE.</p>	Adopte à l'unanimité	15 mars 2021

<b>N° Passage</b>	<b>Titre et résumé</b>	<b>Vote</b>	<b>Date Préfecture</b>
29	<b>LE MANS - déclassement d'une portion de la rue de Beaugé</b> Le Mans Métropole doit déclasser du domaine public communautaire une portion de la rue de Beaugé au Mans, nouvellement cadastrée section MX n° 345 pour 857 m².	Adopte à l'unanimité	15 mars 2021